

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 JUIN 2018 à 20h00, salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

❖ **PREAMBULE**

- Présentation par M. et Mme PAILLAT de leur projet pour le château de Mortagne
- Tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés en vue de composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département pour l'année 2019

❖ **FINANCES / ECONOMIE / INTERCOMMUNALITÉ**

- Décision modificative n°2 budget principal
- Décision modificative n°1 budget annexe Bel Air 3
- Affectation du résultat d'exploitation sur le budget primitif assainissement 2018 – délibération rectificative
- Décision modificative n°1 budget assainissement
- Créances éteintes
- Demande de subvention FEADER Vendée Vitrail
- Demande de subvention FEADER pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire bio-GNV
- Demande de subvention Contrat Vendée Territoires pour l'aire de service des camping-cars
- Demande de subvention CAF pour l'aménagement de la ludothèque et du CPE
- Acquisition de licence IV
- Modification du tableau des effectifs

❖ **CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT URBAIN**

- Evolution du périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques
- Second débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUIh)
- Redevance d'occupation du domaine public des ouvrages de transport et de distribution du gaz naturel année 2018
- SyDEV - convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité
- SyDEV – extension du réseau d'éclairage public parc Retailleau

❖ **CULTURE / TOURISME**

- Tarifs / abonnement - saison culturelle 2018/2019
- Contrat de commande d'œuvre d'art – Stèle de la mémoire

❖ **VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE**

- Subvention Randonnée de la Sèvre 2018
- Subvention participative au Championnat de France – Association sportive du Collège

❖ **VIE SCOLAIRE**

- Tarifs de la restauration scolaire année 2018/2019
- Convention avec le collège Olivier Messiaen pour la mise à disposition des équipements sportifs

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Information sur les marchés à procédure adaptée
- Information sur le droit de préemption

Le Maire,

Alain BROCHOIRE